

REVUE
DES LANGUES
ROMANES

Revue des langues romanes

Tome CXIX N°2 | 2015
Aspects du XVIII^e siècle occitan

Une description du XVIII^e siècle du dialecte nîmois passée inaperçue

David Fabié



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rlr/322>
DOI : 10.4000/rlr.322
ISSN : 2391-114X

Éditeur

Presses universitaires de la Méditerranée

Édition imprimée

Date de publication : 1 juillet 2015
Pagination : 375-395
ISSN : 0223-3711

Référence électronique

David Fabié, « Une description du XVIII^e siècle du dialecte nîmois passée inaperçue », *Revue des langues romanes* [En ligne], Tome CXIX N°2 | 2015, mis en ligne le 01 février 2018, consulté le 05 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rlr/322> ; DOI : 10.4000/rlr.322



La *Revue des langues romanes* est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Une description du XVIII^e siècle du dialecte nîmois passée inaperçue

Pour l'établissement de notre répertoire des matériaux lexicographiques et grammaticographiques occitans du XVIII^e siècle (Fabié 2015), nous n'avons malheureusement pas pu consulter à temps un document que nous présentons ici.

Dans sa bibliographie critique des parlers auvergnats (1928), Albert Dauzat signale un manuscrit anonyme, conservé à la bibliothèque municipale de Clermont-Ferrand, qu'il présente ainsi :

Le ms. 964 de la Bibl. de Clermont (notes sur les patois) contient des « règles pour changer les mots français en patois » (fol. 1-3) et des notes un peu plus intéressantes « sur les verbes patois » (fol. 6). Le ms. est du XVIII^e s. et ne compte que 6 folios (don Le Blanc). (Dauzat 1928, 92)

Marc Dousse reprend dans les grandes lignes cette description dans son *Catalogue du fonds Paul Le Blanc à la Bibliothèque de Clermont-Ferrand* (1942-1943, I, 43). Il ajoute simplement quelques informations matérielles à propos du document : « 250 sur 190 millim. Cahier sans couverture, le folio 6 a été déchiré en partie, Assez bon état ».

Nous ignorons quelle est l'origine du titre que Dauzat attribue à ce document : *Note sur les patois*. Dousse en donne dans son catalogue une version légèrement différente : *Note sur le patois*. C'est sous cette dernière forme que le document est aujourd'hui référencé par la bibliothèque municipale de

* Nous tenons à remercier Séverine Eitenschenck, de la bibliothèque municipale de Clermont-Ferrand, Patrick Sauzet, François Pugnère et Claire Torreilles à qui cet article doit beaucoup.

Clermont-Ferrand (ms. 964). Aucune des deux formulations ne figure dans le manuscrit. On peut supposer qu'on doit ce titre à Dauzat et que Dousse l'a modifié après le lui avoir repris.

Le document est effectivement composé de six feuillets. Les feuillets 4 et 5 et les première (f.1r) et sixième pages (3v) ont été laissés en blanc. Les « Règles pour changer les mots françois en patois » n'occupent en réalité que la première page rédigée (f.1v). Les trois pages suivantes (f.2r-3r) portent le début d'un dictionnaire occitan-français sans titre. Il est étonnant que ni Dauzat ni Dousse n'aient distingué cette tentative lexicographique. Le sixième feuillet porte des éléments grammaticaux intitulés « Sur les verbes patois ». L'ensemble n'a pas été noté avec un grand soin : on a l'impression d'avoir affaire à une version de brouillon.

Dauzat recense ce manuscrit dans sa bibliographie des parlers auvergnats mais, dès le premier coup d'œil, il est évident que ce document ne concerne pas ce dialecte. On y reconnaît plutôt un parler occitan plus méridional. La seule dénomination que l'auteur utilise pour la langue qu'il traite est *patois*, mais on trouve dans le fragment de dictionnaire des mentions qui sont indiscutablement des localisations. Celles-ci apparaissent uniquement sous des formes abrégées. On en relève de deux types, qui renvoient néanmoins de toute évidence à une même réalité : « Nis- » et « Nis. ». On recense cinq occurrences de la forme « Nis. » (sous *acourcha*, *acoutra*, *affrisca*, *agassi*, *agôoussès*) et dix-neuf occurrences de la forme « Nis- » (sous *abaouzzous*, *abrasca*, *acrousti*, *adëza*, *agrunas*, *aighièiro*, *aigras*, *aissijhe*, *ajhustou*, *aizina*, *akesto*, *alarmo*, *âlo dë razin*, *amënrou*, *âourë*, *âouro*, *âoussën*, *arâpo-fêrë*, *arpïou*). L'hypothèse qui paraît la plus évidente est de reconnaître la ville de Nîmes sous les deux abréviations.

L'analyse des termes que le lexicographe localise à « Nis. » ou « Nis- » confirme cette supposition. Leurs traits généraux correspondent au nîmois (réalisation des *-n* finaux, présence du son [v], etc.). Plus particulièrement, on trouve par exemple une forme typique de la région nîmoise dans l'article suivant du fragment de dictionnaire : « agôoussès ou avôoussès a Nis. avâou &c. ». La variante *avaus* [a'vaw] est localisée dans une zone assez restreinte autour de la ville gardoise (voir ALLOr 251, "chêne kermès"). La graphie utilisée ne rend en revanche pas compte d'une caractéristique du parler nîmois du XX^e siècle : la réalisation [a]

des finales féminines atones (voir ALLOr). Seule la notation *-e* est employée. L'auteur du document l'oppose même à la graphie *-o* dans un article du fragment de dictionnaire : « akesto celle ci &c a Nis: on adoucit la desinence àkeste ». Il faut cependant remarquer que l'écrit nîmois des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles — peut-être par convention littéraire — ne note pas non plus cette réalisation. La graphie *-o* est employée au XVII^e siècle dans l'œuvre du Nîmois Jean Michel (voir Courouau 2008, 280-286), *L'enbarras de la fieiro de Beaucaire* (1657), et au XIX^e siècle dans les écrits d'Antoine Bigot (1825-1897), lui aussi nîmois (voir Sauzet 1982). On retrouve la graphie *-e* dans les écrits de deux autres Nîmois : Anne Rulman (1582-1632) et René Séguier (1705-1767). L'auteur du ms. 964 appartient donc à cette dernière tradition.

Comme l'indique leur titre, les « Règles pour changer les mots françois en patois » établissent des correspondances phonétiques entre le français et l'occitan. En voici un exemple :

Les noms françois terminés en *leur* font ou en patois. la couleur, la douleur, la chaleur... la coulou, la doulou, la calou. (f 1v^o)

Dans la même veine que les « Règles pour changer les mots françois en patois », « Sur les verbes patois » commence par une série d'équivalences entre les verbes français selon leur terminaison avec les verbes occitans. Par exemple :

Les verbes qui en françois ont l'infinif terminé en *er* se terminent en *a* en patois ex. aimer, donner, porter, ajouter, aima, douna, pourta, ajouta. (f 4r^o)

Vient ensuite un paragraphe dans lequel l'auteur expose le système des auxiliaires *être* (*estrè*) et *avoir* (*avudrè*) en occitan. Le fait que le verbe *être* se conjugue en "patois" avec l'auxiliaire *être* est l'élément principal de ces lignes. Vient après le titre : « Conjugaisons des verbes » suivi du sous-titre « du verbe auxiliaire avudrè » qui est finalement le seul dont la conjugaison est donnée dans le manuscrit (f 4). Le relevé se veut exhaustif : on trouve de nombreux temps composés, les participes, etc. Les conjugaisons occitanes sont données en regard des formes

françaises correspondantes. Par exemple, pour la première personne du présent de l'indicatif : « j'ai... aï ».

Le fragment de dictionnaire ne porte pas de titre. Il compte 66 entrées, d'*abaouza* à *atifés*. On relève deux entrées séparées pour le même verbe *acaba*, mais les articles correspondants ne sont pas identiques (le premier concerne un sens propre du verbe, le second un sens figuré). Une seule entrée est probablement en français : *anneau*¹⁰, toutes les autres sont en occitan. L'ordre alphabétique n'est pas rigoureusement respecté. L'article *abrouki* arrive ainsi par exemple avant l'article *abrasca*.

En plus des localisations que nous avons déjà signalées, on relève à quatre reprises dans le fragment les mentions d'une personne dont le nom apparaît toujours sous une forme abrégée : « S. » à deux reprises (sous *abrouki*, et *aprënè*), « m. S. » (sous *ajhouca*¹¹) et « m. S. » (sous *aissijhe*). On déduit de ces différentes occurrences que la personne désignée sous ces abréviations est l'auteur d'un dictionnaire. On pense alors évidemment à Pierre-Augustin Boissier de Sauvages (Alès, 1710-1795) qui a publié une première édition de son *Dictionnaire languedocien-françois* en 1756 (S1) et une deuxième en 1785 (S2)¹². Remarquons tout d'abord que, de façon générale, le système graphique utilisé dans le ms. 964 est identique à celui que Boissier de Sauvages emploie dans ses dictionnaires. Une comparaison détaillée montre ensuite que les quatre articles dans lesquels on rencontre ces abréviations ont été composés à partir des travaux lexicographiques de Boissier de Sauvages et certainement plus particulièrement à partir de la première édition de son dictionnaire (1756). Les différentes formes abrégées que nous avons relevées renvoient donc bien à Sauvages. Cela conforte l'identification du nîmois dans les *Notes sur le patois*. Sauvages a en effet travaillé sur un parler voisin et les éditions de 1756 et 1785 de son dictionnaire ont d'ailleurs paru à Nîmes.

Ce constat nous a amené à comparer l'ensemble des articles du fragment lexicographique du ms. 964 avec les deux éditions du dictionnaire de Sauvages. L'analyse de chaque article considéré isolément montre que 43 d'entre eux présentent des similarités avec les ouvrages de Boissier de Sauvages (1756 et 1785), 22 d'entre eux sont totalement originaux et 1 (*aboucouchou*¹³) est en réalité une reprise de l'*Encyclopédie* (1751). Parmi les 43 objets présentant une similarité avec S1 et/ou S2, 5 sont des reprises à l'identité de S1, 3 sont des reprises à l'identité de S1 et/ou S2,

14 ont été rédigés à partir de S1, 16 à partir de S1 et/ou S2 et enfin 5 présentent des similitudes avec S2 seul¹⁶. Nous avons de plus noté des divergences avec S2 pour 4 articles sur les 66. Étant donné que nous n'avons jamais relevé d'identité absolue avec des articles de S2 qui ne sont pas eux-mêmes identiques à ceux de S1 et que les reprises à l'identique de S1 sont par ailleurs nombreuses, nous pensons pouvoir affirmer que le fragment de dictionnaire a été rédigé à partir de S1 seul¹⁶. De ce fait nous avons au total en réalité 8 articles qui sont des reprises à l'identique de S1, 30 articles qui ont été rédigés à partir de S1 et les similitudes que nous avons relevées entre 5 articles et S2 seul sont en fait des coïncidences. On obtient donc un total de 27 articles totalement originaux¹⁶.

On peut donc assurer que le fragment est postérieur à 1756, date de sortie de la première édition du dictionnaire de Sauvages. On peut également supposer qu'il est antérieur à l'édition de 1785. Si celle-ci avait été disponible, il paraît en effet probable que l'auteur du fragment de dictionnaire l'aurait utilisée.

Comme nous l'avons précisé, certains articles sont de pures et simples reprises de Sauvages. C'est par exemple le cas du premier article du fragment (*abaouza*¹⁷). Ces emprunts sont parfois complétés de commentaires sur les formes françaises préconisées par S1 (voir l'article *abëca* dans l'annexe).

Nous avons classé comme matériaux rédigés à partir de S1 les articles reprenant des éléments de S1 et leur apportant des additions substantielles qui consistent la plupart du temps à relever une variante nîmoise. Les articles concernés présentent alors une organisation particulière. Leurs entrées sont constituées par les formes qui sont données dans le dictionnaire de Boissier de Sauvages et les termes nîmois sont relevés dans l'article, précédés de leur localisation par les formes abrégées que nous avons relevées plus haut. Par exemple, les formes présentées comme nîmoises *acourchir*, *crousta*, *aduza* sont données sous *acourcha*, *acrousti* et *adëza* qui reprennent les entrées de S1.

Ces articles sont parfois totalement dépourvus de définition. C'est par exemple le cas pour « *acourcha* a Nis. *acourchir* lou camin &c. » ou « *affrisca* a Nis. *afresca* &c. » L'auteur renvoie alors quelquefois implicitement à Boissier de Sauvages, comme par exemple dans l'article : « *abrasca* v. et p. &c. à la fin de l'art. *s'abrascou*. a Nis. *s'abrascon* ». L'utilisation du fragment de

dictionnaire ne peut ainsi pas s'envisager sans la consultation de S1.

Les additions concernent plus rarement les définitions. Un sens non relevé par Boissier de Sauvages peut alors être recensé dans le fragment. C'est par exemple le cas pour l'article « *acoutra* yvre. *s'acoutra* s'enyvrrer. a Nis. *acoutra* labourer cultiver ouvrir mot qui a vieilli. *acoutrade* terre ben terre bien cultivée. » Seul le premier sens est référencé par S1 (voir également l'article *ajhouca* en annexe).

Les articles originaux constituent un peu moins de la moitié des articles du fragment. Si certains d'entre eux sont réduits au minimum, comme par exemple : « *accapara* v. *accaparer*. », d'autres sont bien plus détaillés. La définition peut être développée et parfois accompagnée d'exemples, qui sont assez fréquents, ou de locutions et emplois figés. On peut citer pour la précision de sa définition l'article *accabassi* dans lequel on trouve également un exemple (voir annexe). Pour le relevé de locutions, on peut citer l'article « *anguiële* anguille marchand de pel d'anguiële le plus mince des marchands ».

On retrouve cette attention aux emplois figés et à l'illustration par des exemples dans les additions aux articles repris à Boissier de Sauvages. On relève ainsi un exemple dans la partie originale de l'article *acoutra* que nous avons donné ci-dessus. On peut également citer l'article suivant, dont la première partie est une reprise de S1 alors que la seconde (« on le dit aussi... ») est originale : « *arno* au figuré *hote* importun on le dit aussi d'un *lambin*. *es patët* com'une *arne*. »

On relève dans le fragment de dictionnaire une seule citation littéraire, que nous ne sommes malheureusement pas parvenu à identifier, dans l'article suivant* :

artël doigt du pied. on dit en fr. *orteil* pour le gros doigt. un de nos poëtes a dit elegamment. *prën lou lensooun* en leï den turelure en l'artël lou descourdure roubin ture &c

On peut comparer la méthode employée pour réaliser ce fragment de dictionnaire aux *Additions au Dictionnaire provençal-français* du R. P. Pellas *Minime*²⁰ qui sont probablement de la main de François Barcilon (Fabié 2015, 335). Celui-ci s'est appuyé sur le *Dictionnaire provençal et françois* (1723) de Sauveur-André Pellas

(Aix-en-Provence, 1667-1727) qui traite du parler d'Aix-en-Provence pour composer un dictionnaire du parler de Carpentras. Pour donner un dictionnaire du parler nîmois, l'auteur du ms. 964 a fait de même en prenant pour base de travail la première édition du dictionnaire de Boissier de Sauvages.

Il est par ailleurs probable que les motivations qui ont conduit l'auteur du ms. 964 de la bibliothèque municipale de Clermont-Ferrand à donner les « Règles pour changer les mots français en patois » comme préalable à son dictionnaire sont les mêmes que celles qui ont amené Jean-François Féraud (Marseille, 1725-1807) à faire précéder son *Essai de glossaire* (BM Marseille, ms. 1078, 72 pages) par des « Règles générales. Exceptions. Terminaisons. Silabes finales » (1-12). Féraud établit dans ces pages des correspondances entre les sons du français et du provençal qui sont censées permettre de reconstituer le provençal à partir du français lorsque les formes des deux langues sont comparables. Féraud déclare pouvoir ainsi ne traiter que les « mots purement provençaux » (12) dans le glossaire proprement dit qui suit (13-72). Ajoutons que Boissier de Sauvages précise lui aussi n'avoir relevé que les termes occitans « qui n'ont que peu ou point d'analogie avec les mots François qui y répondent » (1756, IX). Si les intentions de l'auteur du ms. 964 peuvent bien être rapprochées de celles de Féraud et de Boissier de Sauvages, il ne les a pourtant pas suivies à la lettre. On trouve en effet dans le fragment de dictionnaire des entrées originales traitant de termes tout à fait comparables au français, par exemple : *accapara* ou *additiouna*.

Il est difficile de déterminer si le fragment de dictionnaire conservé dans le ms. 964 ne représente qu'une partie d'un travail plus vaste ou s'il constitue la totalité d'une entreprise lexicographique limitée. Remarquons tout d'abord que la dernière page du dictionnaire se trouve sur le recto du troisième feuillet. Le verso de celui-ci a été laissé en blanc. La version du dictionnaire que nous possédons semble donc être complète. Mais peut-être n'est-elle qu'une copie fragmentaire ou un brouillon partiel d'un ensemble plus vaste. On trouve par ailleurs dans l'article *âlo dë razin* un renvoi à une entrée qui doit être classée sous la lettre S : « âlo dë razin voy. sounglë et à Nis· Boutël ». Cette entrée et le renvoi sont cependant repris à l'identique à S1. L'auteur du fragment de dictionnaire a-t-il recopié mécaniquement S1 ou

avait-il rédigé (ou l'intention de rédiger) un article *sounglè* ? Il est pour l'heure impossible de le dire.

Ayant identifié le parler nîmois et ayant pu dater le fragment de dictionnaire de la seconde moitié du XVIII^e siècle (après 1756 et probablement avant 1785), nous pouvons à présent aborder la question de l'attribution du ms. 964. Précisons tout d'abord que l'on sait par quelle voie ce document est entré dans la collection de la bibliothèque municipale de Clermont-Ferrand. Il appartenait au fonds de Paul Le Blanc (Brioude, 1928-1918) dont on connaît la richesse en « pièces rares, chartes, terriers, manuscrits de toutes sortes, notes, incunables, livres introuvables, gravures, dessins » et qui « constitue pour l'histoire de l'Auvergne et des provinces voisines, une source inappréciable de renseignements et une documentation de premier ordre » (Dousse 1942-1943, 5). Nous ignorons malheureusement d'où Paul Le Blanc tenait ce manuscrit.

La nature, la datation et la localisation du document conduisent à explorer plusieurs hypothèses. Les premiers auteurs potentiels auxquels on pense sont René Séguier (Nîmes, 1705-1767), auteur de travaux lexicographiques et grammaticographiques à propos de l'occitan moderne (voir Pugnière / Torreilles 2013), et son frère Jean-François Séguier (1703-1784), figure reconnue de l'érudition européenne du XVIII^e siècle (voir Pugnière 2005). Claude-Urbain de Retz (ou de Reth) de Bressolles, baron de Servières (1755-1804)², affirme dans une lettre à Jean-François Séguier du 21 février 1773 que son correspondant travaillait à un « dictionnaire languedocien » :

Je suis fâché de n'être point dans mes montagnes afin d'en recueillir tous les mots et vous les envoyer pour compléter le dictionnaire languedocien auquel je sais que vous travaillés depuis quelques années. J'ose pourtant vous assurer que sans cela il sera très imparfait vu que les cevennes et le gevaudan contiennent des mots tres singuliers et primitifs. Un bon dictionnaire languedocien serait tres utile pour conaitre parfaitement l'origine de notre langue et en particulier il servirait beaucoup à Mr Gébelin³ qui m'honore de son amitié, pour son ouvrage du monde primitif analysé auquel je prends le plus vif intérêt. (BM Nîmes, ms. 130, f 58r)

Il répète une seconde fois cette information dans la même lettre :

Je désirerais cependant si cela est possible que vous fissiés plutot un dictionnaire gascon que languedocien y ajoutant, l'auvergnat, le limousin, le perigourdin, l'agenais, &c. Cela me parait très facile en faisant écrire dans ces diférens cantons aux curés pour qu'ils ramassent les mots de leurs cantons et vous les envoyassent. (f 58v)

Précisons qu'alors qu'il écrivait ces lignes, Servières ne connaissait pas personnellement Jean-François Séguier. Cette lettre est en effet le premier contact entre les deux hommes²⁴. Ce n'est par conséquent pas Jean-François Séguier qui a signalé à Servières l'existence de ces recherches lexicographiques et l'information mérite donc d'être prise avec prudence.

Jean-François Séguier a répondu à Servières, mais sa réponse n'a pas été conservée. La lettre que Servières lui a écrite en retour le 1^{er} avril 1773 est en revanche disponible. On peut comprendre à sa lecture que Séguier n'a mentionné dans sa réponse que les travaux de son frère. Dans l'extrait suivant, Servières rapporte des propos que Court de Gébelin lui a adressés :

« Je [Court de Gébelin] suis charmé que vous [Servières] ayes écrit à Mr Seguiet puisque cela nous a valu sa réponse remplie de détails intéressans & je vous suis très obligé de m'en avoir envoieé une copie : s'il vouloit vous confier les mémoires de Mr son frère sur la langue cevenole ils ne pourraient qu'être très utiles. » Je [Servières] joins donc mes sollicitations aux siennes pour vous prier de m'envoier une copie de ces mémoires que je lui ferai passer. (BM Nîmes, ms. 130, f 57v)

Servières n'évoque en tout cas plus par la suite le dictionnaire auquel aurait travaillé Jean-François Séguier. Il mentionne en revanche à nouveau les travaux de René Séguier, par exemple dans une lettre à Jean-François Séguier du 9 novembre 1777 (BM Nîmes, ms. 148). On peut donc supposer que l'évocation par Servières de recherches lexicographiques dont Jean-François Séguier aurait été l'auteur est erronée. Cette erreur provient très certainement d'une confusion avec les travaux du frère de Jean-François, René Séguier²⁵.

Dans une lettre du 23 août 1773 à Jean-François Séguier (Pugnière / Torreilles 2013, 127), Boissier de Sauvages emploie une formulation qui a retenu notre attention pour désigner des travaux de René Séguier :

En attendant je vous embrasse et vous ordonne meme de vous bien porter et de vous ressouvenir que vous m'avez promis de me communiquer le brouillon du catalogue des termes patois de Nîmes de feu m^r votre frere. (BM Nîmes, ms. 417, f^o108v)

François Pugnière et Claire Torreilles (2013, 127) estiment que « [Sauvages] parle à tort de "patois de Nîmes" ». Cette désignation ne correspond effectivement pas aux recherches de René Séguier qui sont connues jusqu'ici. On peut néanmoins se demander si cette appellation ne pourrait pas se référer à un document distinct de celles-ci et si le ms. 964 de la Bibliothèque municipale de Clermont-Ferrand ne pourrait pas être un fragment, la totalité ou une copie (partielle ou totale) du « brouillon du catalogue des termes patois de Nîmes » de René Séguier. Grâce à une annotation de Jean-François Séguier sur une lettre de Servières du 9 novembre 1777 (BM Nîmes, ms. 148, f^o164v) qui lui demandait une nouvelle fois de lui envoyer les recherches de son frère, on sait, quoi qu'il en soit, que les éléments lexicographiques de René Séguier conservés ne constituent qu'une partie de ses travaux dans ce domaine (Pugnière / Torreilles 2013, 128). Claire Torreilles et François Pugnière déduisent de cette note marginale « qu'il a dû exister un ouvrage achevé et complet de 25 cahiers, soit environ 200 pages in 4^o ou 400 pages in 8^o, dont les papiers de René Séguier ne constituent qu'un brouillon. »

Remarquons tout d'abord que, comme René Séguier, l'auteur du ms. 964 s'intéresse aussi bien à la lexicographie qu'à la grammaticographie de l'occitan, ce qui n'est pas si fréquent au XVIII^e siècle³. Comme nous l'avons déjà précisé, certaines caractéristiques graphiques présentes dans les écrits de René Séguier se retrouvent dans le ms. 964 (notation de [un] et des finales féminines). Un commentaire de René Séguier à propos de la « douceur » de la voyelle féminine finale rappelle d'ailleurs la remarque donnée dans le fragment de dictionnaire sous *akesto* (« on adoucit la desinence ») que nous avons relevée plus haut :

Elle a quantité d'*é* muets, ce qui rend encore sa prononciation extrêmement douce et la fait aller de pair avec la langue française qui abonde en *é* muets. (Pugnière / Torreilles 2013, 146)

On remarque une autre caractéristique de la graphie de René Séguier dans la conjugaison « du verbe auxiliaire *avudrè* ». Comme René Séguier (voir par exemple Pugnière / Torreilles 2013, 148), l'auteur du ms. 964 note la sixième personne du présent de l'indicatif *ant*. On relève dans la même conjugaison des *Notes sur le patois* les formes *aviet* et *avient* (troisième et sixième personnes de l'indicatif imparfait) qui correspondent également à l'usage de René Séguier²⁸. On remarque cependant que René Séguier emploie *avedre* et non *avudre*. Il l'emploie, qui plus est, dans la conjugaison du verbe *estre* : « *avedre esta* » (Pugnière / Torreilles 2013, 150) alors que l'auteur du ms. 964 précise, comme nous l'avons dit, que le verbe *être* se conjugue en occitan avec l'auxiliaire *être*. On relève par ailleurs dans la conjugaison et dans les entrées originales du fragment de dictionnaire l'usage d'accents et de trémas inconnu de René Séguier.

Nous avons comparé plus en détail les articles du fragment avec les matériaux lexicographiques de René Séguier disponibles (éd. Torreilles 2013). Seuls 5 articles concernent des entrées qu'on trouve également dans les travaux de René Séguier édités par Claire Torreilles (2013). Parmi eux, seul l'article *abaouza* est identique à Séguier 2013, mais il s'agit en réalité d'un emprunt à S1. Si l'absence de concordance ne permet pas d'attribuer le fragment de dictionnaire à René Séguier, elle ne suffit cependant pas pour exclure cette hypothèse.

Bien qu'il soit difficile de tirer des conclusions claires, certains passages raturés de la partie « Sur les verbes patois » ne semblent pas pouvoir correspondre à des erreurs de copie, mais plutôt à des erreurs corrigées lors de la rédaction. Nous pensons donc que le scripteur du document est son auteur. La comparaison avec les manuscrits autographes de René Séguier interdit de reconnaître dans le ms. 964 son écriture. Malgré les quelques points de similitudes que nous avons relevés, celui-ci ne semble donc pas être l'auteur des *Notes sur le patois* et ce document ne correspond donc pas à ce que Boissier de

Sauvages appelle « brouillon du catalogue des termes patois de Nîmes ».

Après Jean-François et René Séguier, on pense à Antoine Court de Gébelin (vers 1725-1784). S'il n'est pas assuré que celui-ci soit né à Nîmes, il paraît probable qu'il ait vu le jour dans le Bas-Languedoc (Robert 1969, 33, n. 2). Le nîmois est, quoi qu'il en soit, un objet d'intérêt pour Court de Gébelin. *L'Essay sur l'origine de la langue Gasconne* débute ainsi par ces mots :

La Langue Gasconne est composée de plusieurs dialectes, tels que le Toulousain ou langue Mondine, le Nîmois, le Provençal, le Limousin, et le béarnois. (BM Nîmes, ms. 141, f.93r)

Les mentions de ce dialecte apparaissent assez souvent par la suite dans *l'Essay*, notamment dans une comparaison du toulousain et du nîmois (f.98v). Mais plusieurs points nous autorisent à affirmer que Court de Gébelin n'est pas l'auteur du ms. 964. Il note tout d'abord -o les finales féminines, y compris pour le nîmois ; par exemple : « *etto* pour le féminin en Nîmois *Barketto* une petite barque *Brouketto* une petite broche *Pastourelletto* une jeune bergere » (f.101v). De plus, il ne fait pas la même utilisation que l'auteur des *Notes sur le patois* des accents et des trémas et nous ne reconnaissons pas son écriture dans le ms. 964.

On apprend grâce à Pierquin de Gembloux que Court de Gébelin aurait engagé Jean-Paul Rabaut Saint-Étienne (Nîmes, 1743-Paris, 1793)^F à travailler sur la littérature occitane et que celui-ci aurait par ailleurs commencé une grammaire occitane :

Ces deux législateurs [Rabaut Saint-Étienne et Boissy-d'Anglas] célèbres eurent même le projet, bien arrêté, de répondre au vœu de Court de Gébelin en publiant un grand ouvrage dans le genre de ceux de Noël et de Laplace, exclusivement consacré aux richesses littéraires de nos différents dialectes. Rabaut Saint-Etienne fit plus encore puisqu'il commença une grammaire, et, disait-il plaisamment à ce sujet, quand j'arrivai au verbe auxiliaire avoir, et qu'il me fallut écrire *qu'ague*, j'y renonçai. (Pierquin de Gembloux 1841, 9-10)

Frédéric Donnadiou (1888, 167), qui relève également ce passage, note que le « jeu de mots » est le « seul fondement sans doute de l'anecdote ». Nous avons tendance à penser de même et à douter que Rabaut ait réellement commencé une grammaire. Quoi qu'il en soit, l'écriture du ms. 964 ne correspond pas à celle de Rabaut Saint-Étienne qui n'est donc pas son auteur.

Il faut enfin évoquer Louis Aubanel (Nîmes, 1758-1842), qui, dans la première édition (1802) de ses *Odes d'Anacréon*, indique avoir composé une grammaire du languedocien :

Au reste, les remarques générales sur la prononciation du languedocien et sur son orthographe, feront partie de la grammaire de cet idiome, que je me propose de publier.
(1802, IX)

Dans la réédition de 1814 des *Odes*, ce même passage est accompagné de la note suivante :

La grammaire et le dictionnaire français-languedocien sont sous presse. (1814, IX)

La grammaire et le dictionnaire paraissent ainsi pouvoir être datés du début du XIX^e siècle et ne doivent donc pas correspondre aux matériaux du ms. 964. Dans une lettre de décembre 1835 à Pierquin de Gembloux éditée par Joseph Bauquier (1880), Aubanel précise de plus avoir détruit sa grammaire³⁰ :

Vous me parlés de ma grammaire languedocienne, je devois la publier, mais à la suite de quelques contrariétés que j'éprouvai de la part de mon imprimeur, je déchirai mon manuscrit et en fis un autodafé. (1880, 230)

Quoi qu'il en soit, on ne reconnaît ni la graphie ni l'écriture d'Aubanel dans le ms. 964.

L'auteur des *Notes sur le patois* reste donc anonyme. Les nombreuses similitudes relevées avec les travaux de René Séguier nous laissent néanmoins supposer que l'auteur connaissait ses travaux et qu'il appartenait donc peut-être à son entourage. Les éléments lexicographiques constituent selon nous la partie la plus

intéressante de l'entreprise de description du parler nîmois du ms. 964. Le fragment de dictionnaire offre quelques attestations de formes intéressantes et des détails sémantiques qui font espérer que nous n'avons affaire qu'à un fragment et que la totalité du dictionnaire sera un jour retrouvée. Cela pourrait par ailleurs permettre de résoudre la question de son attribution.

David Fabié
Toulouse

NOTES

¹ Les deux formes abrégées renverraient plus exactement à la graphie *Nismes*, en usage au XVIII^e siècle.

² L'ALLOr 47, "brouillard", relève ainsi par exemple pour la région nîmoise la forme [nɔ̃bla].

³ Nous avons jugé de la graphie de cette œuvre grâce aux extraits de l'édition originale donnés par Jean-François Courouau (2008, 280-286). C'est cette même graphie qui est utilisée dans l'édition donnée en 1700 (*L'embaras de la fieiro de Beaucaire*, Amsterdam).

⁴ C'est à partir d'une œuvre de Bigot, les *Bourgadieiro* (Nîmes, 1863), que Pierre Fesquet a composé un glossaire très sommaire du nîmois (1879) dans lequel on retrouve donc la même graphie.

⁵ Rulman est l'auteur d'un court dictionnaire occitan-français : « Mots Significatifs & particuliers Du Pays. Qui sont empruntez des Hébreux, des Grecs ou des Latins » qui est précédé des « Motifs de l'Autheur en la recherche des racines des noms & des Verbes du Langage du Pays, Et la declaration de leurs utilités » (BnF, ms. 8651 / BM Nîmes, ms. 180/2). Ces documents ont été édités par Pierre Trinquier en 2001. À propos de la graphie *-e* chez Rulman, voir éd. Trinquier 2001, 27.

⁶ À propos de cette graphie chez René Séguier, voir Pugnère / Torreilles 2013, 141.

⁷ Une autre caractéristique relie l'auteur du ms. 964 à la tradition graphique de Rulman (voir éd. Trinquier 2001, 26-27) et Séguier (voir Pugnère / Torreilles 2013, 141) : la notation fréquente de [un] par *on*.

⁸ Cette forme n'a pas été relevée par le *Französisches etymologisches Wörterbuch*. On trouve en revanche sous FEW 4, 362a, HABERE des variantes proches pour le Gard (Alès *avedre*) et à Nîmes même (*agudre* [élément issu de Fesquet 1879]). La forme *avudre* apparaît telle quelle dans les *Odes d'Anacréon traduites en languedocien* (1802, 1814) du Nîmois Louis Aubanel (voir infra) (par exemple : 1802, 3, 15, 19).

⁹ Nous donnons en annexe l'édition de quelques articles.

¹⁰ La graphie *eau* pourrait noter le son [ɔw]. Ce n'est cependant jamais le cas par ailleurs dans le document.

¹¹ Voir annexe.

¹² Le neveu de Boissier de Sauvages, Louis-Auguste d'Hombres-Firmas, a également réédité après révision et augmentation ce dictionnaire en 1820.

¹³ Voir annexe.

¹⁴ Pour écarter les coïncidences, nous avons limité la catégorie « reprise à l'identique » aux articles comportant plus d'un seul élément de définition (la définition peut parfois être accompagnée d'un commentaire). Nous avons comptabilisé comme article rédigé à partir de S, des objets lui reprenant des éléments, mais leur apportant une addition lexicographique (une autre forme ou un autre sens).

¹⁵ Remarquons de plus que la première entrée du fragment de dictionnaire est *abaouza* qui constitue également la première entrée de S1 mais pas de S2.

¹⁶ Nous avons également comparé ces éléments avec ceux d'Anne Rulman sans remarquer de similitudes.

¹⁷ Voir annexe.

¹⁸ Hormis la citation, l'article est une reprise à l'identique de S1.

¹⁹ Erreur de plume pour *lensoou* ?

²⁰ Carpentras, Bibliothèque Inguimbertaine, Rés B 171, 201 pages (192 pages + un complément).

²¹ Dans sa correspondance, Servières précise à plusieurs reprises avoir entrepris des travaux lexicographiques de vaste envergure sur l'occitan. On ignore ce qu'il en est de la réalité de ce projet dont aucun élément n'est parvenu jusqu'à nous. On ne garde de son activité lexicographique que quelques rares éléments intégrés dans une lettre à Jean-François Séguier (Fabié 2015, 345). Précisons malgré tout que l'écriture du ms. 964 ne correspond pas à celle de Servières.

²² Antoine Court de Gébelin (voir infra) est l'auteur du *Monde primitif analysé et comparé avec le monde moderne* (Paris, 1773-1782, 9 vol.) dans lequel les considérations linguistiques occupent une grande place. Gébelin est également l'auteur d'un *Essay sur l'origine de la langue Gasconne* (BM Nîmes, ms. 141, f^o93-107) (Auroux 1989).

²³ Servières écrit ainsi : « il vous paraîtra sans doute fort étrange que je prene la liberté de vous écrire sans avoir l'honneur d'être connu de vous ».

²⁴ Quoi qu'il en soit, comme ont bien voulu nous l'indiquer Claire Torrelles et François Pugnière, l'écriture du ms. 964 ne correspond pas à celle de Jean-François Séguier.

²⁵ Les seuls que nous connaissions par ailleurs à avoir mêlé de même lexicographie et grammaticographie occitanes sont Grateloup (auteur d'une *Grammaire gasconne et française*, 1734) et Jean-François Féraud.

²⁶ Pour noter les désinences en [ɔe] de la troisième personne de l'imparfait de l'indicatif et du conditionnel, René Séguier emploie la graphie *-ioit* (Pugnière

/ Torreilles 2013, 140), mais aussi la graphie *-iet*. On relève ainsi par exemple dans la conjugaison du verbe aimer : « el aviet aima » (Pugnière / Torreilles 2013, 148). On trouve dans la même conjugaison « elles avient aima ».

²⁷ Jean-Paul Rabaut Saint-Pierre a été membre de l'Assemblée Constituante qu'il a même présidée quelques jours. Nous ne connaissons aucun écrit occitan de sa main. Claire Torreilles nous a aimablement signalé les mentions des travaux grammaticographiques de Rabaut Saint-Pierre et de Louis Aubanel que nous évoquons à la suite.

²⁸ Jean-François-Michel Noël (1755-1841) et François-Marie-Joseph de La Place (1757-1823), à qui on doit des *Leçons françaises de littérature et de morale* (Paris, 1804).

²⁹ On peut aussi se demander, avec Joseph Bauquier (1880, 233, n. 5), d'où Pierquin de Gembloux tient cette anecdote et par conséquent quelle est sa valeur.

³⁰ On remarque qu'Aubanel ne mentionne pas son dictionnaire dans son anecdote. Nous n'avons trouvé aucune trace de ce document.

Annexe :
édition critique de quelques articles du fragment de
dictionnaire

« **abaouza** v. n. et p. couché sur le ventre **s'abaouza** se coucher sur le ventre. **abaouza** renversé. »

S1 « ABÂOUZA. v. & p. *Couché sur le ventre. s'Abâouza, se coucher sur le ventre. Se mettre à Bouchons, comme on le dit dans quelques Provinces, n'est pas usité. — Abâouza, Renversé.* »

S2 « ABÂOUZA ; (s') ou *s'amoura* ; se coucher sur le ventre, mettre ventre à terre. = *Abâouza* ; assommer, accabler. = *Abâouza*, participe ; couché, ou étendu sur le ventre, prosterné. = *Abâouza* ; accablé, excédé. »

Séguier 2013 *s'abaouza* “se coucher sur le ventre”.

Mistral *s'abóusa* ; FEW 21, 303b, VENTRE (= lang. *abâouzá* “couché sur le ventre” (depuis S)), 303b, VENTRE (= lang. *abâouzá* “v. r. se coucher sur le ventre”).

□ Article repris à l'identique à S1. Similarité avec Séguier 2013.

« **abëca** abecher et non abéquer qui vieillit &c [?] Le dict. de l'aca. dit abecquer donner la becquée »

S1 « ABËCA, *Abécher*, & non *abéquer*, qui vieillit ; les oiseaux *abéchent* leurs petits, ils leur portent la *becquée*, (plus usité que *béchée*) — *Abëca d'âoussels, Elever des oiseaux à la brochette.* »

S2 « ABËCA ; Porter, ou donner la becquée (mieux que abécher.) *Abëca d'âoussels* ; nourrir, ou élever des oiseaux à la brochette. *Abëca*, ne se dit au propre, que des oiseaux : il est au figuré synonyme, *d'ëmbouca.* »

∅ Séguier 2013.

Mistral *abeca* ; FEW 1, 307b, BECCUS (= lang. *abeca* S).

□ Article repris à l'identique à S1 avec addition d'un commentaire à propos d'une forme française.

« **aboucouchou** s. m. sorte [de] drap de laine qui se fabrique en Languedoc, en provence, en dauphiné et qui s'envoie au levant par marseille »

∅ S1.

∅ S2.

∅ Séguier 2013.

s'acroupissent») que l'on peut assimiler à celui qui est proposé par l'auteur du fragment de dictionnaire.

¹ Nous relevons à la suite les articles du ms. 964 entre guillemets. Pour plus de visibilité, nous avons noté en gras les termes traités. Nous donnons à la suite les articles correspondants de S1, S2 et Séguier 2013. Pour un éclairage lexicographique, nous donnons ensuite, sur la même ligne, les références au *Tresor dóu Felibrige* (1979 (1878-1886)) de Mistral et au FEW. Nous proposons dans un dernier temps nos conclusions.

Références bibliographiques

ALLOR = BOISGONTIER, Jacques, *Atlas linguistique et ethnographique du Languedoc Oriental*, Paris, CNRS, 1981-1986.

AUBANEL, Louis, *Odes d'Anacréon, traduites en vers languedociens*, Nîmes, veuve Belle, an X [1802] ; Nîmes, Gaude fils, 1814.

AUROUX, Sylvain, « L'Essay sur l'origine de la langue gasconne de Court de Gébelin : Un modèle non-latin pour l'origine des langues romanes », in Dieter Kremer (éd.), *Actes du XVIII^e Congrès International de Linguistique : Université de Trèves (Trier), 1986*, vol. 7, *Histoire de la linguistique et de la philologie romane. Philologie romane et langues romanes, prise de conscience ou la philologie pour quoi faire ? Travaux en cours*, Tübingen, Niemeyer, 1989, 108-119.

BAUQUIER, Joseph, « Une lettre d'Aubanel de Nîmes à Pierquin de Gembloux », *Revue des langues romanes* 17, 1880, 229-237.

BOISSIER DE SAUVAGES, Pierre-Augustin, *Dictionnaire languedocien-françois*, Nîmes, Michel Gaude, 1756.

BOISSIER DE SAUVAGES, Pierre-Augustin, *Dictionnaire languedocien-françois*, Nîmes, M. Gaude, 1785, 2 vol.

COUROUAU, Jean-François, *Moun lengatge bèl. Les choix linguistiques minoritaires en France. 1490-1660*, Genève, Droz, 2008.

DAUZAT, Albert, « Les parlers auvergnats anciens et modernes, bibliographie critique (jusqu'en 1927) », *Revue de linguistique romane* 4, 1928, 62-117.

DONNADIEU, Frédéric, *Les précurseurs des félibres, 1800-1855*, Paris, Quantin, 1888.

DOUSSE, Marc, *Catalogue du fonds Paul Le Blanc à la Bibliothèque de Clermont-Ferrand*, Brioude, Société de l'Almanach de Brioude, 1942-1943, 2 vol.

FABIÉ, David, « L'essor des études lexicographiques et grammaticographiques », in Jean-François Courouau (dir.), *La langue partagée. Écrits et paroles d'oc. 1700-1789*, Genève, Droz, 2015, 307-392.

FESQUET, Pierre, « Le provençal de Nîmes et le languedocien de Cognac comparés », *Revue des langues romanes* 15, 1879, 250-256.

FEW = WARTBURG, Walther von, *Französisches Etymologisches Wörterbuch. Eine darstellung des galloromanischen sprachschatzes*, Bonn /

Klopp, Leipzig-Berlin / Teubner, Bâle / Helbing & Lichtenhahn, Bâle / Zbinden, 1922-2002.

PELLAS, Sauveur-André, *Dictionnaire provençal et français...*, Avignon, Chez François-Sébastien Offray, 1723.

PIERQUIN DE GEMBLoux, Claude-Charles, *Histoire littéraire, philologique et bibliographique des patois*, Paris, Techner, 1841.

PUGNIÈRE, François, « Les Séguier, itinéraire d'une famille cévenole », in Gabriel Audisio / François Pugnère (éds), *Jean-François Séguier (1703-1784). Un Nîmois dans l'Europe des Lumières. Colloque de Nîmes, 17-18 octobre 2003*, Aix-en-Provence, Édisud, 2005, 21-50.

PUGNIÈRE, François / TORREILLES, Claire, *Écrire en Cévennes au XVIII^e siècle. Les œuvres de l'abbé Séguier*, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, 2013.

ROBERT, Daniel, « Court de Gébelin. Son cours de religion. Les débuts de son séjour en France (1763-1767) », *École pratique des hautes études. Section des sciences religieuses. Annuaire 1970-1971* 78, 1969, 31-63.

RULMAN, Anne, *Recherches sur la langue d'oc*, éd. Pierre Trinquier, Puy-laurens, Institut d'études occitanes, 2001.

SAUZET, Patrick, « Fonologia sintactica, versificacion e nivèls de langa en cò de Bigòt », *Lengas revue de sociolinguistique* 12, 1982, 63-74.

TORREILLES, Claire, « Le dictionnaire languedocien de l'abbé Séguier (1705-1767) », *Occitanica.eu, Estudis* [en ligne], mis en ligne le 24 mai 2013.